# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

# COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

# **DÉLIBÉRATION**

CS 2022/34 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — Priorité 3 — Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes - Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : expérimentation construction de murs porteurs isolants (Interreg cobbauge)

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 mars 2022 à Caentanles-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 8 mars 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Sylvain LETOUZE (pouvoirs de Valérie LAISNEY et Cédric NOUVELOT), Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN (pouvoir de Martine LEMOINE), Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (pouvoir de Hervé MARIE), Françoise LEROSSIGNOL, Thierry LETOUZE, Patrick THOMINES (pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô — *pouvoir de Jean-René LECHATREUX*), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche — *pouvoir de Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais — pouvoir de Marie-Agnès HEROUT), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville — pouvoir de Jean-Marc JOLY), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place — pouvoir de Françoise PHILIPPE), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert)

#### avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marie **COUELLIER** (Région Normandie), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

## ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220315-DELIB\_CS2022\_34-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022



# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

#### Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentanles-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Françoise PHILIPPE (Catteville), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

#### Pour les membres consultatifs

Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche, Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé MORIN (président de la Région Normandie), Gwenaëlle DUPONCHEL (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Antoine AUBRY (Président du Syndicat de la Vire), Christophe GERVAIS (DDTM du Calvados)

Equipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, François STREIFF, Jean-Baptiste WETTON

Nombre de votants : 28 membres + 10 pouvoirs Soit un quorum de 38 membres sur 58

CS 2022/34 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Priorité 3 – Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes - Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : expérimentation construction de murs porteurs isolants (Interreg cobbauge)

Code budgétaire PAP : P3306\_BAUGE\_INTERREG

Pour mémoire, le Bas-Quesnay, propriété du Conseil départemental de la Manche est mis à disposition du PNR pour l'organisation et l'accueil des formations portées par le Parc ou pour lesquelles il intervient comme celle portée par le GRETA de la Manche sur l'éco-construction mais également d'ENERTERRE pour la mise en place de sa production de matériaux terre préparés.

Le site a fait l'objet de plusieurs aménagements en 2019 (dalle de stockage, électrification de la ferme et du hangar...). Il accueille également la construction d'un bâtiment prototype réalisé dans le cadre du projet Cobbauge. Il sert également de lieu d'expérimentation sur la création de matériaux isolants faits à partir des fibres issues de l'entretien des espaces naturels.

La première phase du projet européen CobBauge s'est achevée fin 2018. La seconde phase a été soumise fin 2018 et acceptée par le secrétariat Interreg en début d'année 2019. Cette seconde phase se finira en début d'année 2023.

La première partie a été consacrée à la formulation de mélanges de terre et de fibres végétales permettant de créer un mur composite bauge et terre allégée permettant de répondre aux réglementations thermiques.

La seconde phase se concentre sur la construction de projets habités permettant dans un premier temps de mettre au point les principes constructifs et les détails techniques, et dans un second temps, de mesurer sur ces réalisations les performances effectives des matériaux, et de diffuser les techniques et les connaissances acquises.

Le projet CobBauge a fait l'objet de plusieurs adaptations liées à la crise sanitaire. La construction du prototype a pris du retard et des actions n'ont pas été réalisées comme les salons.

Dépenses de fonctionnement solde 2021		Recettes de fonctionnement solde 2021	
6135 — Locations mobilières	10 000,00 €	Reprise de l'excédent*	10 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			10 000,00 €

<sup>\*</sup>Fonds Région 2021, déjà perçu



# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

En raison du contexte sanitaire, le secrétariat interreg a décidé de reverser les 31 % correspondants au co-financement du programme sur la période janvier 2019/mars 2021.

- **Un premier montant de 32 400 €** correspondant à la période janvier 2019/septembre 2020 a été inscrit et perçu en fonctionnement au budget 2021 et affecté de la manière suivante :
  - 17 400 € sur le budget de la structure Parc en fonctionnement,
  - 15 000 € sur le programme d'actions inscrits en 2021, 5 600 € déjà affecté et réalisé, 5 500 € affecté au partenariat ENSAN pour la conception d'un observatoire (imputation de la dépense 21P3101) et 4 400 € à affecter dans le cadre de ce programme.
- Un deuxième montant de 40 685 € correspondant à la période octobre 2020/mars 2021, a été versé et reste à inscrire en dépenses au budget 2022.

# Affectation des crédits supplémentaires reversés par interreg comme suit :

# Solde de la première enveloppe Reste des crédits 2021

4 400 € sur travaux prototype (huisseries du local test)

Dépenses d'investissement solde 2021		Recettes d'investissement solde 2021	
2317- Immobilisations corporelles reçues à titre d'une mise à disposition	4 400,00 €	Reprise de l'excédent*	4 400,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 400,00 €

<sup>\*</sup>Déjà perçu (programme Interreg)

# Affectation de la deuxième enveloppe supplémentaire spéciale « COVID » déjà versée par interreg 40 685 €

- Affectation de 21 000 € à des prestations d'entreprises et de location pour les finitions et l'équipement du local test cobbauge (enduit de finition, zinguerie de finition, électricité + étanchéité à l'air + location d'outillage)
- Affectation de 4 500 € d'acquisition de matériaux et outillages spécifiques pour les finitions et la réalisation d'une dalle de terre expérimentale
- Affectation de 2 500 € pour nettoyer un lieu de stockage des matériaux sur le site du Bas-Quesnay
- Affectation de 4 000 € pour un stage d'étudiant en architecture concernant le versement d'information d'inventaire du bâti en terre sur une base cartographique nationale et la collecte d'échantillons de terre pour analyse sur les communes du Parc.
- Maintien en réserve de 8 685 € sous forme d'excédent sur le trop perçu concernant la remontée de dépense 5.1 incluse dans les remontées de dépenses 6.1 et 7.1.

Dépenses d'investissement solde 2021		Recettes d'investissement solde 2021	
2317- Immobilisations corporelles reçues à titre d'une mise à disposition	21 000,00 €	Reprise de l'excédent*	21 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			21 000,00 €

<sup>\*</sup>Déjà perçu (programme Interreg)

Dépenses de fonctionnement solde 2021		Recettes de fonctionnement solde 2021	
6068 — Autres matières et fournitures	4 500,00 €	Reprise de l'excédent*	7 000,00 €
6228 – Prestation de services extérieurs	2 500,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			7 000,00 €

<sup>\*</sup>Déjà perçu (Programme Interrreg)





## Autres besoins pour 2022 suite du programme interreg (prévu au dépôt du dossier) :

Des formations spécifiques au process CobBauge vont être mises en place à destination des acteurs du bâtiment en 2022. Pour assurer ces formations, l'achat de matériaux de petit matériel et d'outillage est ponctuellement nécessaire (outillage/entretien pour 500 €, matériaux et quincaillerie 2 000 €).

Dépenses de fonctionnement 2022		Recettes de fonctionnement 2022	
6068 — Autres matières et fournitures	2 000,00 €	7477 INTERREG	1 725,00 €
60632 — Fournitures de petits équipements	500,00€	Budget de structure	775,00€
Montant prévisionnel de l'opération			2 500,00 €

Dans le cadre de la diffusion du Projet CobBauge, de la location d'engins de chantier est nécessaire (1 600 €). Il est prévu dans le développement de CobBauge de diffuser le procédé sur de futurs salons de l'habitat et professionnels ou au cours d'évènements spécifiques animés ou co-animés par le Parc. Il est donc prévu des dépenses de location de stand (4 500 €) et de frais divers (442 €) pour la tenue et la participation à ces évènements.

Des prestations de certification des dépenses sont réalisées à chaque remontée de dépenses (1 200 € d'honoraires).

Dépenses de fonctionnement 2022		Recettes de fonctionnement 2022	
6135 — Locations mobilières	6 100,00 €	7472 RÉGION	2 400,00 €
6226 - Honoraires	1 200,00 €	7477 INTERREG	5 342,00 €
6232 — Fêtes et cérémonies	442,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			7 742,00 €

Prestation de contrôle (honoraires) : 1 200 €

Location d'engins : 1 600 €

Frais de repas et moments conviviaux : 442 €

Frais de location de stands pour promouvoir les techniques : 4 500 €

# Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** la Présidente à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Transmis en préfecture le 06 avril 2022

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente

Parc naturel régional

des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Vants d'Ouve DP 137
SAN L'Apre du-Mont
50200 CAMENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 63 74 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220315-DELIB CS2022\_34-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022

